



Mise au repos forcé

Par **Sebast49**, le **10/03/2025** à **07:37**

Bonjour, je suis chauffeur routier dans le transport de marchandise, dernièrement mon employeur m'a demandé de rester 3 jours chez moi car je n'avais plus de camion puisque celui-ci était en révision au garage.

Je souligne que je suis embauché au forfait de 195h.

Lorsque j'ai reçu mon bulletin de salaire, j'ai constaté :

1°) ces 3 jours n'étaient pas rémunérés

2°) pour déduire ces 3 jours, il m'a enlevé des heures supplémentaires.

Ma question est la suivante, vu que je suis au forfait, a t'il le droit de m'oter 3 jours sur mon salaire et de plus a t'il le droit de me déduire ces 3 jours sur des heures supplémentaires majorées plutôt que heures au tarif de base.

Merci pour votre réponse.